



Bulletin d'information

n°72 novembre 2018



1. Activités et sorties

1.1 Sortie Ornithologique

C'est par une belle matinée ensoleillée que Léon nous emmène en forêt de Fontainebleau, le samedi 9 juin. A peine arrivés sur le chemin sablonneux, un virtuose de l'improvisation capable de chanter au cœur de la nuit nous accueille.

Caché derrière les jeunes feuilles de printemps dans les buissons et les taillis, le

rossignol philomèle lance son chant puissant et mélodieux à nul autre pareil.

Au loin **la tourterelle des bois**, notre plus petit colombidé et certainement le plus beau, roucoule de façon rythmée et grave.



1.	Activites et sorties	1
1.1	Sortie ornithologique	
1.2	Balade en forêt de Fontainebleau avec les jeunes de l'IMPRO	
1.3	Journée du Geai 2018	
1.4	EssonneVerte/EssonnePropre 2018	
2.	Credit carbone	5
4.	Les nouveaux OGM	6
5.	Un espace pour les mésanges.....	7
6.	Nanoparticules : faut-il en avoir peur ?.....	8
7.	Arasement du moulin de la grande-roue	11
8	Sorties 2018-2019.....	12



C'est notre seul pigeon migrateur, il connaît actuellement un déclin rapide à cause des méthodes de culture moderne et de la chasse. Grâce à Léon et Pierre nous reconnaissons peu à peu le **pinson des arbres** à son chant sous forme d'une trille toujours répétitive et stéréotypée.



Puis nous écoutons le chant fluté et légèrement mélancolique du **rouge gorge**, c'est un petit passereau familier au chant remarquable capable de développer des phrases musicales complexes et improvisées. Le chemin s'ouvre sur une vaste plaine herbeuse. Léon installe sa longue-vue et chacun scrute avec ses jumelles. Au milieu de la plaine grâce à son chant monotone et répétitif nous arrivons avec nos jumelles à admirer le **bruand zizi** puis le **pipit des arbres** qui chante souvent sur l'apex des arbres. C'est alors qu'une trille mélancolique descendante nous interpelle...sans hésitations Léon nous nomme **l'alouette lulu**. C'est un oiseau typique des plaines herbeuses, sa population se rarifie du fait



des pesticides depuis les années 1950. Elle monte en silence en effectuant des spirales puis redescend en chantant en cercles concentriques. Avec son puissant «coucou» le **coucou gris** l'accompagne en lisière de la forêt.



Nous arrivons à apercevoir une jeune **huppe fasciée** perchée sans bouger sur une branche de pin au loin. On peut surprendre cette si jolie migratrice sur nos pelouses, elle visite la France d'avril à septembre. Et nous avons eu la chance de repérer enfin un couple de



pie grièche écorcheur. C'est un oiseau assez facile à observer car il n'hésite pas à se montrer, malgré son caractère assez farouche, sur un perchoir exposé. Sur les piquets de la clôture qui longe un chemin perpendiculaire nous les verrons voler, se poser et s'esquiver dans les buissons d'épineux. Le mâle et la femelle sont reconnaissables à leur bec fort et leur barre latérale noire couvrant l'oeil. On l'appelle ainsi car elle a l'habitude



d'empaler ses proies sur une épine ou un fil barbelé. Le **tarier pâtre**, un habitué lui aussi aux perchoirs peu élevés tels que les poteaux, viendra se faire admirer dans sa belle livrée rouge et blanche avec sa tête toute noire.



Un couple de **pouillots fitis** aux teintes jaunes-olivâtres s'active en quête d'insecte dans les buissons. Nous les surprendrons plusieurs fois dans nos jumelles. C'est un tout petit oiseau de la taille d'une mésange bleue. Nous entendrons son homonyme le **pouillot véloce** sur notre chemin de retour. Son «tchiftchaf» répété inlassablement permet de l'identifier facilement dès le début du printemps. Très difficile à observer, Léon repère



une **fauvette pitchou**, oiseau identifiable à sa très petite taille et sa longue queue toujours relevée et déployée.



Nous arrivons très émus et ravis au terme de cette balade fort riche en rencontres. Encore merci à Léon et à Pierre pour leurs connaissances et leurs compétences sur l'avifaune.

Claire

1.2 Balade en forêt de Fontainebleau avec les jeunes de l'IMPRO

Suite aux chantiers de novembre et février exécutés par les jeunes de l'institut-médico



professionnel Léopold Bellan sur le marais de Jarcy, nous leur avons proposé une jolie excursion le mercredi 13 juin. Christian fidèle à ses habitudes nous a préparé un itinéraire varié à travers cette si jolie forêt de Fontainebleau.

Nous sommes partis le matin du parking des gorges de Franchard à travers la forêt à la découverte de ce lieu typique du massif. Douze jeunes et leurs éducateurs ont pris le chemin avec Roselyne et Claire. Nous sommes arrivés aux rochers de grès aux formes époustouflantes. Nous croisons des varappeurs sur ces nombreux rochers et piqueniquons un peu plus loin bien assis à l'ombre des arbres. Les jeunes ont été ravis de pouvoir grimper et sauter sur ces magnifiques rochers. Nous sommes revenus l'après-midi fatigués mais bien contents de cette jolie promenade. Encore merci aux jeunes et leurs éducateurs pour leur aide assidue à l'entretien du marais de Jarcy, cette belle zone humide si riche en biodiversité.

Claire



1.3 Journée du Geai 2018

Le 16 juin, par une douce météo, 22 participants ont répondu à notre invitation et sont au départ du rallye de 7 kms à la Chapelle Saint-Blaise des simples.

Un questionnaire est remis aux participants, «*Audacieux voyageur comme Orphée, pour retrouver Eurydice tu devras suivre un parcours initiatique semé d'embûches, de chausse-trappes et de questions pièges auxquelles il faudra répondre*».

La réflexion commence sur Jean Cocteau bien sûr...puis sur l'Amiral de Graville.

Qu'a-t-il fait ? La Halle
Le château de La Bonde
La collégiale Notre-Dame



et il entoura Milly de fortifications percées de 6 portes, 7 avec la porte du château :

- + La Porte du Pont de la Corne ou de St Pierre. Elle se trouvait à côté de l'auberge de la Corne et en face de la rue St Pierre.
- + La porte de Melun, en face de la rue de Melun, au niveau du Boulevard Lyautey.
- + La porte de Fontainebleau, en face de la porte St Pierre, dans le prolongement de la rue Langlois et du Boulevard du Général Leclerc au niveau de l'intersection avec le Boulevard Foch.
- + La Porte de Lyon, sur la rue Jean-Cocteau au niveau du monument au mort. La place Galieni s'appelait autrefois la place de Lyon. il s'y trouvait une mare. A cet endroit passait l'ancienne route de Lyon à Paris.
- + La Porte St Jacques, près de la Chapelle St Jacques qui fût démolie en 1909. Elle se trouvait sur l'intersection de la rue St Jacques et le boulevard Joffre.
- + La porte aux Grenouilles ou Porte de Buno en face de l'ancienne rue aux Grenouilles aujourd'hui appelée rue Farnault.
C'est la seule porte qui a conservé les fondations de l'une de ces deux tours.

Dans la traversée de la plaine de la Madeleine, nous cherchons une «ripsylve», et longeons un champ de menthe poivrée, également dénommée menthe Mitcham.

Sur notre chemin nous devons identifier deux engins agricoles : une déchaumeuse et une laveuse.

Nous bifurquons pour profiter des ombrages des rives de la rivière, en jetant un coup d'œil au lavoir d'Oncy-sur-Ecole qui a une particularité sur l'Ecole : il est en bois. L'origine du nom de ce cours d'eau vient du verbe « écouler », bien sûr !

Nous croisons une représentation de Robert-le-Diable, diable. ! et terminons cette agréable balade le long de l'Ecole pour reprendre contact avec la civilisation à proximité du parc de Chambergeot, commune de Noisy-sur-Ecole.



Après avoir traversé le domaine, fleuri à souhait, nous cherchons la Belle au Bois Dormant. Près du Conservatoire des Plantes, en voilà une drôle de question : « Qu'est-ce que le lit de Milly », évidemment, les claies de séchages des plantes aromatiques et médicinales !

Retour devant le lieu de repos éternel de notre illustre poète, dramaturge, cinéaste, graphiste, dessinateur...



«*Et ici audacieux voyageur, si tu as réussi à éviter pièges, chausse-trappes, embûches et malédiction de toutes sortes rejoint la salle Verveine où les joyeuses naïades du Geai te rafraichirons par leur gai babil et des boissons dignes des Dieux...*»

De délicieux lots, préparés par les membres féminins du Bureau, sont attribués aux concurrents.

L'équipe, emmenée par notre dynamique trésorière Claire, s'est montrée la plus perspicace



et a gagné un majestueux lot.

Un apéritif convivial, suivi d'un pique-nique qui ne l'est pas moins, clôture cette belle matinée associative.à l'année prochaine !

Ladislav

1.4 Essonne Verte/Essonne Propre 2018

Dans le cadre de l'opération annuelle, Essonne Verte, Essonne Propre, le Geai s'est joint à l'école élémentaire Jean Cocteau de Milly, à notre amie Annie, enseignante en cet établissement, par ailleurs membre du bureau de notre Association.

95 élèves, encadrés par 15 adultes (dont 3 du Geai) se sont égayés, après recommandations d'usage, au sein de La Garenne, afin de pratiquer une collecte de tous objets indésirables en nos bois et forêts.

Chacun des groupes (une dizaine), muni de sacs et de gants, mis à disposition par le Conseil Départemental, s'en fut, qui à droite, qui à gauche des chemins à la recherche et au ramassage de « pièces » exceptionnelles (pneu, accessoire vestimentaire ou mobilier) sans pour autant ignorer canettes, bouteilles, mégots.

Naturellement, discussions et commentaires sur notre environnement, notre comportement citoyen, reconnaissance des arbres et végétaux, accompagnaient notre cheminement, dans une ambiance joyeuse. La chasse au trésor, évoquée (pièces d'or, cassette enfouie) donnerait matière à rêves futurs !

Au retour, les grosses prises furent l'objet de commentaires, flatteurs peut-être pour les inventeurs, mais stigmatisant les pollueurs de tous poils.

Ainsi, une centaine de kilos, mis en sacs, furent délogés du bois de la garenne de Milly-la-Forêt.

Ladislav

2. **Crédit carbone**

Comment polluer peut rapporter gros !

Accord sur le climat du 9/12/2015 COP 21

La Conférence de Paris sur le climat a abouti fin 2015 à l'adoption d'un premier accord universel et contraignant sur le climat pour maintenir la température globale de la biosphère en deçà de 2 C et ainsi limiter le dérèglement climatique et ses effets.

Pour atteindre ces objectifs, une panoplie d'instruments existe. Parmi eux, donner un prix au carbone est un élément important de lutte contre le changement climatique.

Le crédit carbone, c'est un outil financier qui a été créé lors du protocole de Kyoto, en 1997. Les pays signataires, principalement européens, se sont fixés des quotas d'émissions, et leur ont donné une valeur. Chaque tonne de CO² non émise correspond à un crédit. C'est ainsi qu'est né le marché du carbone de l'UE, pour les secteurs industriels les plus polluants, entré en vigueur en 2005. Une entreprise qui a respecté les quotas peut revendre ses crédits carbone à des banques ou des fonds propres, tandis qu'une entreprise qui au contraire, a trop pollué, peut acheter du crédit.

Plus une entreprise émet de CO² plus elle doit payer.

Toutes les entreprises sont favorables au paiement de ce carbone.

En 2005, l'union européenne a émis un système de permis à polluer : L'UE donne des quotas aux entreprises équivalent à des permis de polluer.

Mais quand on dépasse ce quota, il faut payer.



Une entreprise peut alors se rendre sur la bourse du marché carbone pour acheter les permis à polluer : on achète ainsi à ceux qui n'ont pas atteint leurs quotas !

Or l'immense majorité des usines européennes ont reçu trop de permis de polluer. Et ces quotas supplémentaires sont alors revendus en faisant un bénéfice. Cela équivaut à une fraude.

Au cours de l'émission télévisée Cash investigation intitulée « climat : le grand bluff des multinationales », on découvre par exemple que le site de Frangey (qui appartient au groupe Lafarge) a 184210 quotas à polluer, alors qu'il n'émet aucun CO², pour cause : l'usine n'existe plus ! La cimenterie de Frangey est en fait à l'arrêt.

Ces quotas sont revendus 6€, cela revient à : 184210X6= 1 105 260 euros récupérés par Frangey.

En 2014, Lafarge a ainsi gagné 1 884 822 tonnes de CO² X 6= 11 millions d'euros payés par les entreprises qui dépassent leurs quotas.

Donc Lafarge ne paie pas pour sa pollution mais en fait des bénéfices.

Entre 2010 et 2014 : 485 millions d'euros engrangés par le groupe Lafarge et obtenus grâce à la générosité du système mis en place par l'UE.

Pour Lafarge : payer le carbone est un moyen efficace de réduire la pollution...

A l'UE le discours est "si les entreprises ont utilisé cet argent pour trouver des technologies plus propres"....

Il faudrait vérifier ce qui est fait de cet argent.

Et c'est parce que l'UE a donné beaucoup de quotas que les entreprises n'ont pas quitté l'Europe.

NB : Sur le marché européen, le prix de la tonne de CO² fixé à 30 euros par le protocole de Kyoto s'est effondré, pour descendre entre 5 et 7 euros. Crise économique, fraudes, détournement d'autres mécanismes, quotas gratuits...les raisons de cet échec sont multiples.

Laurence

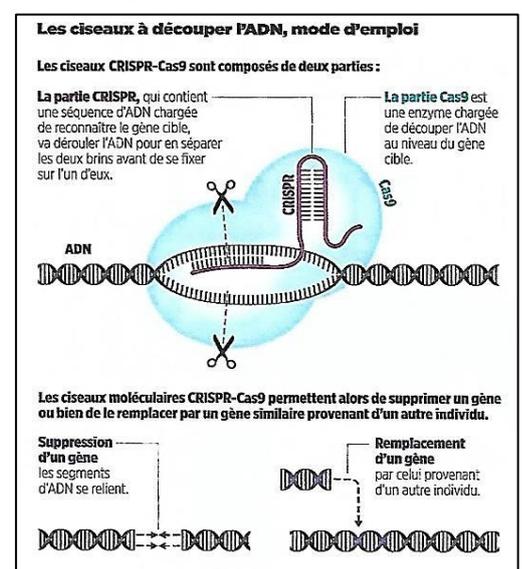
4. Les Nouveaux OGM

De plus en plus d' "OGM cachés" sont cultivés et commercialisés sans avoir été évalués, sans être étiquetés et sans aucun encadrement ni suivi de leur dissémination. Ils sont imposés sans aucune information à l'agriculture paysanne et biologique, et aux consommateurs qui les refusent. Plus de 100 000 ha sont cultivés chaque année en France, avec des plantes génétiquement manipulées pour tolérer l'épandage d'herbicides.

Retour vers le siècle dernier :

La **mutagenèse** aléatoire est utilisée depuis la fin des années 1950 pour modifier le génome de nouvelles variétés commerciales. Elle était alors appliquée *in vivo*, directement sur les organes génitaux des plantes cultivées. Lors de l'élaboration des directives européennes qui réglementent les OGM, cette technique était considérée comme "traditionnellement utilisée pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps". Les OGM produits ont en conséquence été exclus de toute obligation d'évaluation, surveillance ou étiquetage.

Avec l'émergence du génie génétique (voir 2ème partie d'article), la chaîne de production des



plantes s'est complexifiée. Les OGM sont issus de la **transgénèse** qui consiste à insérer un gène étranger dans le génome. Les NTGM (Nouvelles Techniques de Modification Génétique) consistent à modifier le génome par diverses techniques (de mutagenèse, d'insertion de substances diverses...) qui s'appliquent désormais sur des cellules isolées et cultivées **in vitro** dans des éprouvettes du laboratoire. Ces techniques provoquent de nombreuses recombinaisons génétiques non intentionnelles et incontrôlables, appelés *effets hors cible ou off target*.

Les prodiges de la génétique

Le premier des outils spécialisés et développés, dans le cadre de la connaissance des génomes est une paire de ciseaux moléculaires dénommé CRISPR-Cas9, mise au point, en 2012 par une doublette franco-américaine, l'essonnienne, Emmanuelle Charpentier et l'américaine Jennifer Doudna. L'une, biochimiste à l'Institut Max-Planck à Berlin, la seconde à l'UC Berkeley, Californie.

A noter : ces deux scientifiques, accompagnées du lituanien Virginijus Siksnys (Université de Vilnius), ont reçus, en mai 2018, le Prix Kavli, catégorie nanosciences, décerné par l'Académie des sciences et des lettres de Norvège.

Cette cisaille de l'ADN ouvre la voie à toutes les manipulations génétiques.

A ce jour, plus de 3000 laboratoires de recherche, dans le monde, utilisent ces ciseaux moléculaires.

La deuxième découverte majeure, effectuée il y a déjà quelques années est le mécanisme de régulation, sans lequel les gènes ne pourraient pas fonctionner correctement, c'est **l'épigénétique**. Une avancée récente montre que ce système régulateur peut être modifié par les phénomènes extérieurs.

Le projet français, **Génius**, de l'INRA, labellisé par un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique), Biotechnologies vertes, associe établissements publics et partenaires privés à l'étude des NTGM autour de 9 plantes, blé, maïs, riz, colza, tomate, pomme de terre, peuplier, pomme, rosier. Ces études permettront de déterminer et d'améliorer la résistance des plantes aux nouvelles conditions environnementales, d'évaluer leurs caractéristiques allergisantes, leur toxicité.

Mais, dans quelle mesure, l'opinion publique est-elle prête à accepter une **manipulation intégrale du vivant**, avec tous les risques que cela comporte ?

A suivre....

Ladislav (d'après travaux de collectifs)

5. Un espace pour les mésanges.

Dans les familles mésanges... famille des Paridés (Parus ...)

Les mésanges nous débarrassent des insectes, participent à la pollinisation en transportant des graines, égayent nos jardins. Elles sont résistantes au froid de l'hiver et aux chaleurs de l'été. Elles sont organisées pour s'occuper des petits. Elles ne craignent pas les humains juste leur pollution et quelques prédateurs (les chats).

En voici quelques-unes. Il existe les mésanges nonnette, les mésanges noires et les mésanges à moustaches.



<p>La mésange Bleue Longueur : 12 cm-Poids : 11g Longévité : 9 ans Ponte : 8 à 13 œufs 1 à 2 fois l'an pour une incubation de 12 à 16 jours Séjour au nid : environ 20 jours. Sédentaire ou faiblement nomade. Alimentation : chenilles, pucerons, coléptères, Araignées, insectes leurs œufs et larves, graines Statut : protégé</p>		
	<p>Mésange Charbonnière Longueur : 14 cm - poids 22 g Longévité : 15 ans Ponte : 7 à 11 œufs 1 à 2 fois l'an Incubation 14 jours Séjour au nid : environ 18 jours Alimentation : même que la mésange Bleue, graine de tournesol, fruit à coque Statut : protégé</p>	
<p>Mésange huppée Longueur : 1,5 cm - poids 11g Ponte : 5 à 8 œufs Incubation : 13 - 15 jours Séjour au nid : 17 - 21 jours 1 à 2/an Alimentation : petits insectes, Araignées, graines de conifères.</p>		
		<p>Mésange à longue queue Longueur : 14 cm -poids 6 à 10 g Longévité : 10 ans Ponte : 8 à 10 œufs 1 fois par an Incubation : 12 à 14 jours Séjour au nid : 15 jours Alimentation : pucerons, coléoptères, cochenilles, araignées de petites tailles. Statut : protégé</p>

Source : Les oiseaux Nathan Nature - Poche Nature - Rustica -
Photos : Annie LR

Annie

6. Nanoparticules : faut-il en avoir peur ?

Il est impossible de les voir pourtant elles sont partout !!

Les nanoparticules sont présentes dans notre vie quotidienne à tous : dans l'alimentation, les cosmétiques, les peintures, les articles de sport, les médicaments....

Il est fondamental de mieux comprendre ce sujet pour mieux agir !

Le mot nano a la même origine que le mot «nain» car cette particule est vraiment très très petite. **1 nanomètre=0,000 000 001 mètre.**

Pour avoir un ordre d'idée, un nanomètre par rapport à un être humain ressemblerait à une fourmi par rapport à la terre ! Pour exemple le noyau de la cellule se situe entre 1 et 100 nanomètres.



A cette échelle les matières ont des propriétés extraordinaires. L'or devient rouge et l'aluminium habituellement inerte devient explosif ! Les industries chimiques ont investi à grand frais pour créer de nouveaux matériaux. C'est la course aux brevets. Certes il y a des applications prometteuses mais celles-ci ne sont pas sans risque. Il est à remarquer que les études de toxicologie ne représentent malheureusement que 5% des budgets alloués à cette recherche.

Voyons quelques exemples de nanomatériaux :

Les nanotubes de carbone :

Ils sont plus résistants que l'acier, on s'en sert pour fabriquer des vélos, raquettes... Physiquement les nanotubes de carbone ressemblent étrangement aux fibres d'amiante.

Le nano-argent :

Il tue les bactéries. Il se retrouve sur les claviers d'ordinateur, dans les réfrigérateurs mais aussi dans les emballages alimentaires et les ...pansements ! Mais ce tueur de bactéries ne sait pas faire le tri entre les bonnes et les mauvaises bactéries.

La nano-silice :

C'est un anti-agglomérant. Il est utilisé dans les produits en poudre afin d'éviter les grumeaux. On va donc le retrouver dans le chocolat en poudre, le sel, le sucre, la farine....

Le dioxyde de titane :

Cet additif est un pigment blanc très puissant qui devient transparent à l'échelle nanométrique. Il donne un effet net et propre. On le retrouve sur les façades des bâtiments pour faciliter leur entretien (vitres auto-lavantes, ciment dépolluant, produit anti-mousse....). Cette eau de javel nanométrique risque de s'infiltrer dans le sol avec les eaux de pluie. Dans la construction des quantités faramineuses sont utilisées. On le retrouve dans les tatouages de couleur, les cosmétiques anti-UV et les dentifrices. Dans l'alimentation il porte le petit nom d'E171. Il est parfait pour les glaçages de gâteaux et les confiseries.

Les nanoparticules sont donc nombreuses et nous y sommes tous exposés à longueur de journée ! On peut en absorber par la peau (crèmes, pansements, vêtements...) par le nez (aérosol, fumée d'incinérateur, gaz d'échappement...) et on en ingère dans la nourriture industrielle.

Mais comment font-elles pour passer la barrière de notre peau et de notre corps ?

Malgré ces barrières ultra perfectionnées, les nanoparticules arrivent à s'infiltrer partout grâce à leur taille minuscule. Elles peuvent aussi s'accrocher à des lipides ou protéines et ainsi passer incognito la barrière du corps. Celles présentes dans les aliments se retrouvent dans l'intestin et s'attaquent à la flore intestinale. Elles provoquent des lésions, des inflammations et perturbent l'immunité. Le corps parvient à en évacuer un certain nombre mais malheureusement pas toutes. Elles s'accumulent dans les organes où elles peuvent avoir un effet néfaste. Cerveau, cœur, foie, rate, reins, testicules... aucun organe n'y échappe. Une étude portant sur des rates gestantes a montré que les nanoparticules traversent sans hésitation la barrière du placenta. Qu'en est-il des bébés ?

Ces nanoparticules arrivent jusqu'au cœur des cellules en leur noyau ! Comme il est déjà difficile de maîtriser leur action sur un organe ou un type de cellule, qu'en est-il de l'effet cocktail ? Ces particules qui se mélangent entre elles et avec d'autres contaminants de l'environnement créent de nouvelles particules avec de nouvelles propriétés. Et là pour les rechercher et les étudier il faudrait des milliers de tests !

Il n'y a pas que le corps qui a du mal à se débarrasser de ces particules, dans l'environnement c'est pareil, quand elles y sont, elles y restent !

Quand je lave mon t-shirt aux nanos (t-shirt ultra-technique, anti-transpirant, antibactérien, anti-tout révolutionnaire!) je vais retrouver mes nanoparticules à la station



d'épuration qui n'arrive pas à les éliminer. Dans l'eau des rivières, elles tuent les micro-organismes et dans les boues ultimes répandues comme engrais d'épandage dans nos champs elles nuisent aux micro-organismes du sol. Tout comme les antibiotiques on redoute que les nano-argent favorisent l'apparition de bactéries ultra résistantes. Si je finis par jeter mon t-shirt à la poubelle, il sera brûlé et je ferai une bonne inhalation avec les fumées de l'incinérateur.

On les retrouve même dans les eaux de baignade de nos mers et océans. Avant les crèmes solaires étaient blanches et grâce aux nanoparticules elles sont devenues fluides et transparentes. Quand on se baigne ces particules passent dans le phytoplancton et les petites algues fragiles en meurent. Cet été sur une plage touristique des chercheurs ont estimé que 250 kilos de nanoparticules de dioxyde de titane peuvent se déverser en 2 mois ! Comment en est-on arrivé là ?

Les pouvoirs publics sont dépassés par les événements et subissent la pression des lobbies industriels. Depuis 2014 la mention « nanoparticule » doit apparaître sur les emballages alimentaires dans la liste des ingrédients mais ce n'est toujours pas appliqué. Les associations ayant testé au hasard des produits alimentaires ont retrouvé systématiquement des nanoparticules.

Un registre national appelé R-nano a été créé. Depuis 2013 les nanomatériaux produits ou importés doivent y être déclarés. Plus de 400 000 tonnes par an et en France ont été recensés! C'est énorme, cela représente 7 kilos par habitant. Pour l'instant ce registre est très insuffisant, il ne permet pas du tout d'identifier dans quels produits finis ces matériaux sont intégrés.

Dans le quotidien que peut-on faire ?

Les nanoparticules étant partout, moins on en achète, moins on en diffuse dans notre corps et notre environnement.

Donc si on souhaite s'en prémunir il faut arrêter :

Dans l'alimentation bannir les bonbons industriels colorés et brillants (E 171 et E 551), éviter les plats cuisinés avec des étiquettes à rallonge bourrés d'additif et d'argent de texture. Au lieu du sel blanc (E 551) préférer le sel gris non raffiné, idem pour le sucre, la farine....

Les cosmétiques: Attention au « cl 77891 » ou titanium dioxide dans les crèmes....On peut remplacer facilement sa crème de jour par une huile végétale (je vous conseille l'huile de bourrache, d'abricot, d'argan...) ou du beurre de karité. Avec un chapeau de soleil, un parasol et beaucoup de bon sens on se passe aisément de crème solaire.

Les textiles : Eviter les matières synthétiques indéchirables, inusables, anti-transpirantes... pour préférer les matières naturelles.

Bricolage : Eviter les peintures et aérosols au nano-argent et dioxyde de titane (cl pigment white 6). Eviter de gratter, poncer, percer des matériaux de synthèse pour ne pas inhaler la poussière.

Si vous souhaitez en savoir plus et quelles actions mener voici les associations qui se mobilisent :

AVICENN : information citoyenne sur les nanoparticules

www.veillenanos.fr

Agir pour l'environnement : mobilisation citoyenne pour une planète durable

www.agirpourelenvironnement.org

FNE : France nature environnement

www.fne.asso.fr

C2DS : Comité de développement durable en santé

www.c2ds.eu

Génération futures : plaidoyer pour une alternative aux pesticides

www.Generations-futures.fr

Bibliographie : Nanomatériaux et risques AVICENN ed. Y. Michel 2016

Faut-il avoir peur des nanos ? F. Marano Ed. Buchet Chastel 2016

Nanotoxiques, une enquête R. Lenget Ed. Actes Sud 2014

Claire



7. Arasement du moulin de la Grande-Roue

Le Geai est opposé à l'arasement du moulin de la Grande-Roue à Boutigny/Essonne car il en résulterait ipso-facto un assèchement du marais de Jarcy (classé ENS), et anéantirait le résultat des efforts de l'association pour remettre en état celui-ci.

Le marais de Jarcy, d'une superficie de 13 ha, est situé rive droite de l'Essonne à Boutigny. Ce marais unique en moyenne vallée de l'Essonne souffre, en l'état actuel d'un manque d'eau, car son bassin versant (impluvium) a été diminué du fait de la construction de la voie de chemin de fer et de la D205 empêchant l'arrivée des eaux venant de l'amont. L'alimentation du marais par la rivière, niée initialement par le SIARCE a été prouvée par les hydrologues de la faculté d'Orsay, mandatés par le SIARCE !

Du fait de la faiblesse des arrivées d'eau, les espèces ligneuses, saules, cornouillers sanguins...concurrent les roseaux habitants naturels de ces lieux.

Il est à noter que ce marais est doté d'une riche faune avicole et entomologique dont plusieurs éléments sont protégés tant au niveau francilien qu'europpéen.

"Le Geai", association agréée environnement, organise depuis 15 ans des chantiers-nature deux fois l'an avec ses propres forces, épaulé par les enfants de l'IMPRO de Vayres-sur-Essonne. Il est bon de préciser que ces chantiers se font de novembre à début mars, pour ne pas déranger l'avifaune, dans des conditions qui présupposent un certain stoïcisme. "Le Geai" en la circonstance a été soutenu par la commune de Boutigny, les ENS91, le PNRGF avec lesquels il a été signé plusieurs conventions d'entretien du marais.

Tout ne se passe peut-être pas dans le meilleur des mondes possible, mais une nouvelle menace vient assombrir le tableau : l'organisme chargé de l'entretien de l'Essonne (SIARCE) eut un temps l'idée de rétablir la continuité de la rivière de son origine à son confluent. Devant le montant du budget prévisionnel, le SIARCE a préféré renoncer à ce projet.

A noter que le rétablissement de la continuité implique la suppression de clapets électromécaniques installés par le SIARCE lui-même, de la fin des années 90 au début des années 2000. Il se pourrait même que ces ouvrages ne soient pas finis de payer et l'on assisterait à un spectacle peu banal : payer pour démolir ce que l'on est en train de payer pour construire.

Donc pour conclure : le Geai demande de laisser en état le moulin de la Grande-Roue, et nous comptons bien suivre l'évolution du marais afin d'en rendre compte au public par les voies appropriées. Dans le cas de conséquences défavorables, ne faudrait-il pas prévoir le budget pour faire machine arrière ?

Lors de notre dernière réunion avec le SIARCE, celui-ci a décidé unilatéralement l'arasement.

Cout prévisionnel	10 000 €
Durée des travaux	1,5 mois
Début	4 ^{ème} T 2019

Résumé des épisodes précédents.

En 2000 l'UE publiait une Directive, demandant que les états membre améliorent la qualité de l'eau. Dans ce but, le SIARCE, syndicat chargé entre autre de l'entretien de l'Essonne a entrepris une vaste étude à partir de 2012 imaginant restaurer la continuité de l'Essonne depuis son origine jusqu'au confluent.

Devant l'énormité du budget prévisionnel, il a diminué ses ambitions et a porté son effort sur des biefs comportant peu ou pas de patrimoine bâti, et sur le bief "Moulin-Neuf Moulin de la Grande-Roue" en particulier et décidé après étude de l'arasement de ce dernier moulin.

Bien sur Le Geai est très favorable au rétablissement de la continuité de la rivière et le SIARCE à Gironville a fait du bon travail, mais rétablir la continuité écologique n'est ni un dogme ou un mantra, chaque bief a sa spécificité !

Christian



8. Sorties 2018-2019

activités	Où	date
Usine Gâtichanvre	Prunay GO : Claire	Mercredi 26 sept. à 14H30 sur place Durée 1h30
Sucrerie Cristal Union 1 rue de la Rochette Pithiviers-le-Vieil	Pithiviers-le-Vieil GO : Laurence	samedi 3 novembre réservation 0238305002 contact@grandpithiverais.fr
Journée de la science Faites vos produits ménagers écologiques	Boutigny GO : Claire	Samedi 17 novembre 14h30 
Randonnées pédagogiques	Parking de la Boulognière D837 Milly Est 48.40496N-2.50878 ^E GO : Christian	Le 01/12/2018 à 9 h Avec Courdimanche en Fête
Chantier Jarcy fin 2018	Reporté Prévenir IMPRO	Février 2019 ???
Chantier Jarcy	Avant 23/02/19 Y compris IMPRO	Hiver 2019
AG	Guigneville	26 janvier 13-18 h
Visite marais	Misery Echarcon Avec ENS GO : Claire	Printemps 2019



Le Geai

Association pour la mise en valeur
des patrimoines naturel et humain
dans les cantons de
Milly-la-Forêt et la Ferté-Alais
1 rue des Cordeliers
91820 Boutigny-sur-Essonne
06 89 49 89 42
legeai91@le-geai.fr

Directeur de la publication : Le Geai
Maquette et mise en page : Claudine Her
Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté-Alais
ISSN : 1634 5665 Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2018

